

Prise de position officielle de la Fondation Rives-du-Rhône sur la nouvelle plate-forme d'informations en ligne d'Addiction Valais

La Fondation Addiction Valais (ci-après la FAV) a publié sur son site Internet une plate-forme de questions réponses apportant à ses yeux des explications à la crise actuelle vécue par l'institution; elle y donne son éclairage sur les causes de ses problèmes et sur les perspectives à venir pour l'institution. Les éléments publiés sont de nature à **induire les citoyennes et citoyens de ce canton en erreur pour mieux masquer l'ampleur et la réalité des problèmes auxquels la FAV est confrontée**. Voici nos prises de position et les rectifications à apporter aux informations livrées au public.

La direction de la FAV tient pour responsable de la plupart de ses problèmes un groupe de « résistants » [...] en « révolte ouverte » issus des Foyers Rives-du-Rhône de Sion et Salvan.

C'est faux et ce n'est pas sérieux!

En vérité, le groupe de personnes visé par cette accusation représente moins du quart des septante personnes (sur un total de 95) ayant quitté l'institution de plein gré ou suite à des licenciements depuis 2013! Comment un si petit groupe d'employés pouvaient mettre à mal l'entier de l'institution!

La direction de la FAV résume les faits depuis 2014 en deux phrases laconiques.

C'est un déni de réalité!

L'Association des Amis et anciens des Rives-du-Rhône décrit en détails dans son journal de février, [consultable en ligne sur son site Internet www.rives-du-rhone.ch](#), la réalité des faits et l'historique à l'origine des problèmes actuels liés à la prise en charge des personnes souffrant d'addictions dans notre canton. Elle met le doigt, chiffres à l'appui, sur la gestion catastrophique des ressources humaines au sein de la FAV depuis plus de quatre ans.

La direction de la FAV ne se contente pas de désigner des coupables: elle tente de faire croire que les défenseurs de la thérapie de l'abstinence seraient réfractaires à toute autre approche thérapeutique et en marge des normes nationales et internationales.

C'est simplificateur et discréditant!

Pour la direction et le Conseil de la nouvelle Fondation Rives-du-Rhône, la distribution de produits de substitution peut être une alternative suivant les personnes prises en charge,

dans un premier temps, avant d'entamer toute démarche d'abstinence, laquelle doit demeurer le but final et ne constitue en aucune façon un dogme. Les Foyers des Rives-du-Rhône avaient d'ailleurs déjà institué une collaboration suivie avec des médecins généralistes et psychiatres.

C'est au contraire la direction de la FAV qui refuse l'approche de prise en charge à l'aide de la dimension de la spiritualité, celle consistant à privilégier la recherche du sens de la vie qu'elle ne comprend pas. Pourtant, ces valeurs et ces méthodes sont reconnues et les résultats positifs en démontrent la pertinence.

La direction de la FAV tente de faire croire au public que la nouvelle Fondation Rives-du-Rhône ne propose aucune thérapie qui se référerait au modèle des quatre piliers, élaboré par la politique de la Confédération.

C'est carrément mensonger!

La Fondation Rives-du-Rhône déploie un concept thérapeutique, par ailleurs revisité, qui a fait ses preuves depuis plus de 37 ans! Cette approche est cautionnée et soutenue par plusieurs experts et elle se réclame de la politique des quatre piliers. Les témoignages de reconnaissance sont nombreux et nous vous invitons à parcourir à ce titre le journal de l'Association des amis et anciens des Rives-du-Rhône cité ci-avant en référence.

La direction de la FAV reconnaît des « manquements importants », sans précision aucune sur leur nature, leur teneur; elle se contente d'affirmer qu'ils sont « en voie de résolution ».

Ce n'est qu'une profession de foi!

Le plan d'action mis en avant brasse exclusivement des considérations théoriques. Comme l'a mentionné l'expert Eichenberger dans son rapport d'audit de décembre dernier, « il ne suffit pas d'avoir une stratégie, il faut encore la mettre en œuvre correctement ». Les personnes en souffrance ne sont jamais mis en avant: une vision univoque décidée par un très petit nombre de personnes est imposée. À ce titre, la particularité des foyers des Rives-du-Rhône n'a jamais été examinée; la FAV préfère prétendre par économie de dialogue et de remise en question institutionnelle que « la méthode est obsolète et qu'il faut s'adapter à son temps ».

Aux questions posées concernant le taux de fréquentation des résidents ou le nombre de départs au sein du personnel (une vraie hémorragie!), la direction de la FAV ne donne aucun chiffre

Il y a pourtant une réalité chiffrée préoccupante sur le terrain!

En marge des départs (70 sur 95 depuis 2013!), le taux d'occupation des institutions stationnaires de la FAV est aujourd'hui à peine supérieur à 50% dans les locaux de Sion (fermé pour travaux) et Salvan, de moins de 50% à Villa Flora et d'environ deux tiers à Via Gampel. En rapport avec les besoins des personnes en souffrance d'addiction en Valais et en Suisse romande, c'est plus que préoccupant! Cela signifie très clairement que la FAV ne bénéficie pas actuellement de la confiance des acteurs du terrain (médecins, tribunaux, ... etc). Pour l'exemple, les deux foyers Rives-du-Rhône ont connu de longue date un taux d'occupation de près de 100% (avec une unique exception en janvier 2013); ils ont ainsi épongé pendant de nombreuses années les pertes affichées par les autres activités de la FAV.

La direction de la FAV affirme sur sa plate-forme: «il y a de la place pour plusieurs approches».

Que ces belles paroles soient enfin suivies d'actes!

À ce jour, la FAV est confrontée à un problème de confiance des professionnels. Du côté de la nouvelle Fondation Rives-du-Rhône, tout est en place et toutes les exigences requises par la loi sont remplies pour ouvrir dès demain un foyer à Crans-Montana: une liste d'attente est existante. Nous sommes à disposition pour poursuivre notre mission.

La direction de la FAV claironne qu'elle doit être consultée avant que toute nouvelle structure en lien avec les addictions soient ouverte en Valais. Elle reprend en cela le texte de l'Ordonnance sur les addictions. Elle laisse implicitement entendre que, consultée, elle ne donnera évidemment pas son consentement à la nouvelle structure de la Fondation Rives-du-Rhône.

Ce fonctionnement est arbitraire.

La direction de la FAV peut ainsi se targuer de décider seule de ce que le Canton du Valais doit proposer aux personnes souffrant d'addiction. Aucun contre-pouvoir n'a été mis en place. Or, l'Ordonnance prévoit également la mise sur pied d'une commission cantonale de prévention sur les addictions. Cette commission, pour autant qu'elle soit constituée, pourrait être également appelée à donner un préavis à l'ouverture d'un tel foyer. Dans les faits, l'ordonnance cantonale de 2012 donne aujourd'hui un pouvoir démesuré à une direction qui, par son action, a largement failli. Lorsque le système dysfonctionne comme aujourd'hui, le Conseil d'Etat doit pouvoir reprendre la main!

La direction de la FAV affirme qu'elle a essayé de maintenir le dialogue.

Elle a en réalité divisé pour mieux régner dans un contexte de pressions croissantes et continues sur les voies internes discordantes.

En réalité, à aucun moment, la direction actuelle n'a ouvert la porte à un quelconque dialogue soit à l'interne, soit à l'externe. Les personnes qui ne s'alignaient pas sur la doctrine officielle dictée par la direction ont été priées de s'en aller. Un audit approfondi avec la participation des personnes ayant quitté la FAV ces dernières années aurait pu le démontrer. à aucun moment non plus, un espace de dialogue n'a été ouvert avec les partenaires extérieurs.



Xavier Lavanchy
Président, ad interim



Xavier Roduit
Directeur